

Département de l'Yonne



Mairie
de

Montigny - la - Resle
89230

Commune du Département
de l'Yonne

MONTIGNY-LA-RESLE

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES

DOCUMENT APPROUVÉ



Impasse de la forge 77550 REAU - 01 60 60 87 98

SOMMAIRE

PLAN DES RÉSEAUX D'EAU

PLAN DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

NOTE SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Département de l'Yonne



Mairie
de

Montigny - la - Resle
89230

Commune du Département
de l'Yonne

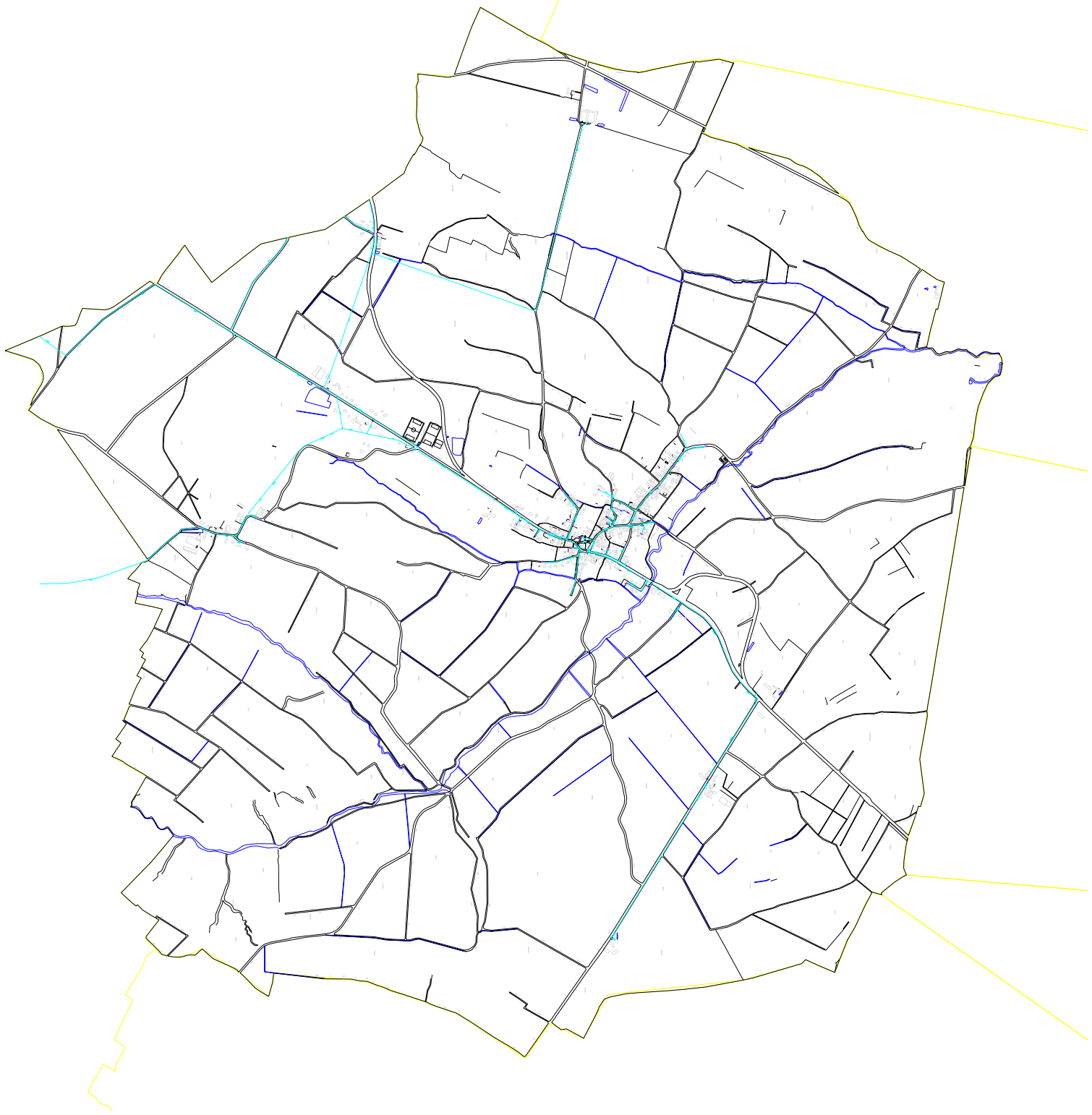
MONTIGNY-LA-RESLE

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES
Plan des Réseaux d'eau
Échelle 1/7500e

DOCUMENT APPROUVÉ





Direction de la Santé Publique
Département de l'Yonne
Unité territoriale Santé-environnement
Tel : 03 86 607 107

L'origine de l'eau



Notre commune est alimentée en eau potable principalement par les captages des BOISSEAUX, tous protégés par déclaration d'utilité publique.

LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire régulier des eaux d'alimentation est assuré par l'Agence Régionale de Santé par convention avec le Préfet. Les prélèvements sont effectués sur les captages, les stations de traitement et en distribution.

INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



Le teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la préservation de la santé dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations ou quelques jours, laissez couler l'eau avant de la consommer.



Si vous possédez un adoucisseur assurez-vous qu'il fonctionne que le réseau d'eau chaude. Faites le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

Pour plus de renseignements

Voir coordonnées sur la facture.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Réseau de : CAA EST

Exploité par : SUEZ Environnement

RÉSULTATS D'ANALYSES 2016

BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

très bonne qualité

DURETÉ (OU TH)

Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence pour la santé.

La dureté s'élève à 26 degrés français. Il s'agit d'une eau dure.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour chaque molécule.

(Matière mesurée à 0,05 µg/l en PSE, Méthoxalachloro-époxyde (mélange d'isomères))

NITRATES

L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage effluents d'élevage. La teneur ne peut dépasser 50 mg/l (50 mg/l).

La teneur moyenne s'élève à 33 mg/l (max : 33 mg/l).

PH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée l'eau peut perturber les conditions. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de 7,4

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Il est conseillé de ne pas consommer une eau trouble.

CONCLUSIONS

Bactériologie : très bonne qualité.

Physico-chimie : Le captage de la plaine des Isles a été mis en veille. Un des captage des Boisseaux a présenté un très léger dépassement des pesticides qui n'a pas eu d'incidence puisque tous les puits des Boisseaux sont mélangés.

Département de l'Yonne



*Mairie
de*

*Montigny - la - Resle
89230*

Commune du Département
de l'Yonne

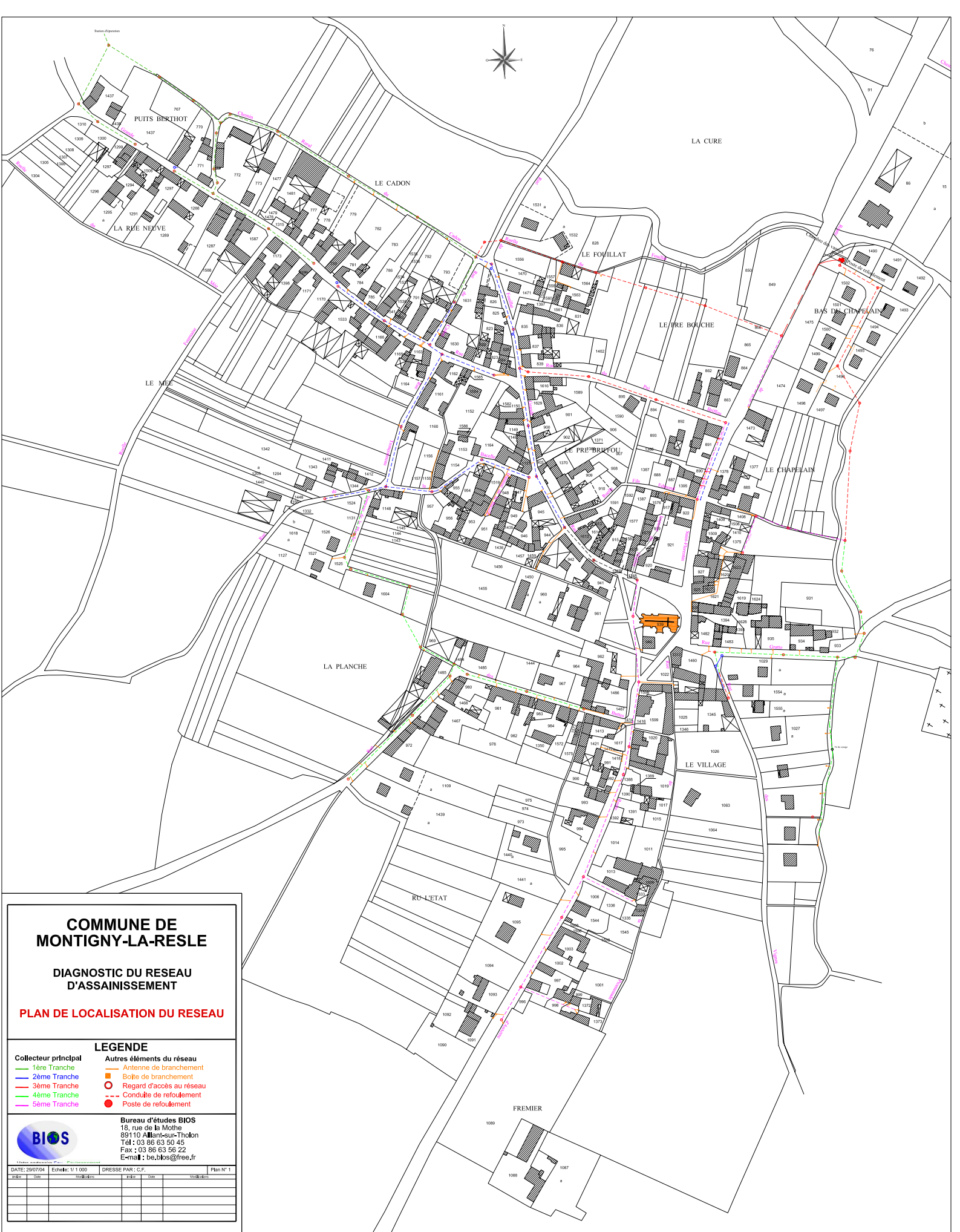
MONTIGNY-LA-RESLE

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES Plan des Réseaux d'Assainissement

DOCUMENT APPROUVÉ



COMMUNE DE MONTIGNY-LA-RESLE

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

PLAN DE LOCALISATION DU RESEAU

LEGENDE

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| Collecteur principal | Autres éléments du réseau |
| — 1ère Tranche | — Antenne de branchement |
| — 2ème Tranche | ■ Boîte de branchement |
| — 3ème Tranche | ○ Regard d'accès au réseau |
| — 4ème Tranche | - - - Conduite de refoulement |
| — 5ème Tranche | ● Poste de refoulement |

Bureau d'études BIOS
 18, rue de la Mothe
 89110 Aillant-sur-Tholon
 Tel : 03 86 63 50 45
 Fax : 03 86 63 50 22
 E-mail : be.bios@free.fr



DATE: 29/07/04	Echelle: 1/1 000	DRESSE PAR: C.F.	Plan N° 1

Département de l'Yonne



Mairie
de

Montigny - la - Resle
89230

Commune du Département
de l'Yonne

MONTIGNY-LA-RESLE

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

**ANNEXES SANITAIRES -
NOTE SUR LES SYSTÈMES
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

DOCUMENT APPROUVÉ

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

La gestion des déchets ménagers est assurée par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine.

La collecte sélective a lieu tous les 15 jours

Les habitants de Montigny-la-Resle ont accès aux déchetteries intercommunales qui se situent sur les communes d'Auxerre, Monéteau et Augy.

A noter qu'il existe un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) approuvé le 23 septembre 2012 et consultable sur le site internet du Conseil Départemental.

Également, le Conseil Régional a approuvé le 15 janvier 2004 un plan régional consacré aux déchets d'activités de soins à risques infectieux (PREDas).